



Compte rendu CAPD du 26 mars.

Lecture de la déclaration préalable du SNUipp (en pièce jointe) puis de celle du SE.

Le dasen répond au SNU que les liens ne sont pas personnellement responsables des pressions qu'ils exercent pour le passage des écoles à 4 jours et demi en 2013 mais qu'ils suivent les consignes du dasen.(!)

Ordre du jour :

Le dasen décide de commencer par les questions diverses

Questions diverses à l'initiative du SNUipp

- **Situation d'une collègue nommée sur poste de directeur** et qui n'y exerce pas. L'ien lui demandera de reprendre son poste ou de participer au mouvement afin de faire correspondre intitulé de poste et emploi.

- **2 classes uniques fusionnent en une seule école, transfert de poste:** Un collègue chargé d'école n'a pu s'inscrire sur la liste d'aptitude directeur à temps ne sachant pas si son poste serait transféré et étiqueté directeur. La mesure de carte scolaire le désigne (dans le respect des règles) comme prioritaire sur le poste d'adjoint nouvellement créé dans l'école fusionnée. Ce qui implique que la collègue en poste sur l'autre école perd sa priorité et donc son poste (respect des règles). Deux collègues sont donc victimes de la fusion selon nous. Nous demandons que le dasen permette à chacun de recouvrer son poste. Après discussion, le dasen accepte de vérifier si le collègue a été prévenu à temps. Si ce n'est pas le cas, il y aurait faute de l'administration et le collègue pourrait s'inscrire, à titre exceptionnel et dérogatoire sur la liste d'aptitude. La seconde collègue gardant son poste d'adjointe de fait.

Nous rappelons que nous sommes opposés à la liste d'aptitude des directeurs. Tous les collègues sont aptes à être directeurs pour peu qu'ils participent à la formation. Nous demandons par ailleurs que la liste d'aptitude, si elle est maintenue, se tienne APRES la carte scolaire afin de ne pas léser les collègues victimes de carte.

- **Incident grave dans une école :** la collègue agressée par une mère d'élève bénéficiera du soutien juridique au fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions avec une lettre de rappel à la loi à la mère d'élève. Le SNUipp demande une modification immédiate d'affectation pour la collègue. Comme nous le rappelons toujours, Monsieur SKRABACK insiste aussi pour que dans un tel cas une première trace soit envoyée par mail le plus vite possible suivi ensuite d'un rapport d'incident.

- **Décharge de direction d'école d'application** Le dasen rencontrera les autres dasen de l'académie pour harmoniser les pratiques

- **Stagiaires2013 /2014 et postes réservés au mouvement :** une vingtaine de postes seront réservés au deuxième mouvement. Nous faisons remarquer que le mouvement déjà fort contraint par les mesures de carte scolaire, sera encore plus difficile pour les collègues titulaires.

- **Organisation temps scolaire:** point sur les communes passant à 4 jours et demi (**voir liste**) : Tensions fortes dans deux communes : L'étoile et Rahon

Le SNUipp demande aux IEN de cesser de contraindre les parents et les enseignants en prenant systématiquement le parti des maires. Nous rappelons qu'il est aussi de leur responsabilité (après celle de mettre en place les réformes successives et contradictoires décidées en haut) d'œuvrer aux bonnes relations à l'intérieur des écoles. Nous trouvons inacceptable que les IEN, sous injonction du dasen, prennent ainsi fait et cause pour une réforme que les enseignants et parents ne veulent pas voir mise en place dans ces conditions.

- **Mesures de carte suite à une fusion** : le principe du dernier arrivé pose un problème de compréhension aux enseignants. En 2008, au début des fusions, le SNU alertait déjà les services de l'inspection. Ces fusions, au-delà du principe contesté du « déménagement du territoire » ont des effets négatifs sur les personnels eux-mêmes. Nous demandons que la règle du dernier arrivé soit revue l'année prochaine et qu'en attendant les recours soient étudiés.

- **Circulaire temps partiel sur autorisation** : nous sommes opposés à l'avis médical du Dr Meyer (voir aussi allègements de service) sur l'attribution ou non des temps partiels sur autorisation. Les demandes doivent être étudiées en CAPD, elles doivent être acceptées. C'est une possibilité octroyée à tous. Le dasen y réfléchit.

Questions diverses à l'initiative du SE

- Attention attirée sur la situation d'un collègue dans une situation difficile n'ayant pas obtenu satisfaction aux permutations informatisées. Demande d'une attention particulière lors de l'examen des ineta/exeat. Le dasen prend note.

- Attention attirée sur l'aménagement du temps de travail d'une enseignante suite à un accident de la route. Elle devra rencontrer l'assistante sociale pour une demande d'affectation particulière au mouvement.

- Information sur les emplois d'avenir. Pas de connaissance du nombre. Ils seront gérés par les collègues.

Reprise de l'ordre du jour

- **Demandes de postes adaptés.**

Décision du dasen : les 2 demandes des collègues ont été acceptées.

- **Permutations informatisées**

Explications du SNU et rappel de la règle : Depuis l'année dernière les permutations sont soumises au calibrage des recteurs qui utilisent la balance entrants/sortants pour atténuer les situations départementales excédentaires ou déficitaires.

Les permutations informatisées se font donc selon 2 temps. La première est soumise au calibrage départemental (cette année seulement 5 entrées autorisées pour 11 sorties). La seconde correspond à des échanges terme à terme entre départements (6 sorties pour 6 entrées). Ceci explique les refus opposés à nos collègues Jurassiens n'ayant pas de « binôme » avec lequel échanger dans le département convoité.

Résultats : 17 collègues (pour 39 demandes) ont obtenu leur départ du Jura contre 9 collègues entrants (pour 96 demandes)

- **Demandes de disponibilités**

A la rentrée 2012, 28 collègues étaient en disponibilité (dont 8 pour suivre leur conjoint-voir plus haut permutations).

Pour la rentrée 2013, 9 demandes ont été renouvelées auxquelles sont ajoutées 6 nouvelles demandes.

Position du SNUipp : nous demandons que toutes les demandes soient accordées.

Décision du dasen : Toutes les demandes sont acceptées

- **Mise à disposition.**

Pas de nouvelles demandes

- **Détachement**

13 collègues étaient détachés en 2012. 2 nouvelles demandes.

- **Réintégration** : Deux réintégrations de collègues à temps partiel
- **Echange franco- allemand** : pas de candidats
- **CODIFIL** : 2 candidats dont un retenu pour un entretien
- **SEFFECSA** : un candidat
- **CIEP** : 7 candidats

- **Demandes d'intégration des instituteurs dans le corps des PE**

2 demandes non accordées l'an passé sur 4. Contingent encore inconnu à ce jour. Les instituteurs ont jusqu'au 15 avril pour demander leur intégration.

- **Départ en congé de formation professionnelle**

9 demandes pour un total de 40 mois environ

Rappel des règles : pas de congé inférieur à 4 semaines pour organisation du service.

Position du SNUipp : Nous rappelons que le congé de formation professionnelle est un droit et que la disparition du congé mobilité conduit à ce que les collègues n'aient plus que cette possibilité là pour faire évoluer leur carrière, envisager une reconversion ou approfondir un domaine qui leur est cher. Il n'est pas envisageable pour nous que les congés de formation professionnelle soient utilisés pour pallier les déficiences de l'administration en matière de formation continue. Ces congés ne doivent pas être accordés au seul bénéficiaire de l'institution. En 2004, 50 mois étaient accordés pour seulement 21 mois en 2012.

Questions du SNUipp : quelle politique départementale ? Quelle enveloppe budgétaire ? Quelle répartition de l'enveloppe entre les congés de formation professionnelle et le DIF (droit individuel à la formation refusé l'année dernière à tous faute de crédits alloués)

Décision du dasen

Aucune !!! La question n'a pas été travaillée...

- **Stages CAPASH**

8 candidatures : 2 en D, 5 en F, 1 en C.

7 avis favorables. 1 avis défavorable.

Pour nous l'avis défavorable donné à un collègue pour la seconde année consécutive est de la responsabilité de l'administration. C'est à l'administration de permettre aux collègues d'affiner leurs projets.

Mr Marlier indique qu'ils n'ont aucune certitude sur les moyens alloués ; Ils tablent sur 5 départs : 2 F sur le BOP 141 3 autres dont 1 C (urgent pour que la CLIS Wilson soit pourvue) et 2 D sur le BOP 140 Les besoins du département sont de : 1 en C,14 en D,16 en F

Décision du dasen : aucune !!!

- **Hors classe** : le contingent n'est pas encore connu. 7 collègues ayant fait valoir leurs droits à retraite sont susceptibles de passer à la hors classe. Ils ont été contactés par l'inspection. 3 annulations de départ à la retraite et 4 maintiens.

- **Allègements de service**

8 demandes dont 3 renouvellements.

Toutes les demandes ont reçues un avis défavorable du docteur Meyer. Comme l'année dernière !

Position du SNUipp : nous nous insurgons contre ces avis. Une fois encore les demandes des collègues ont été balayées d'un revers de main. Nous rappelons que l'avis médical n'est qu'un avis et demandons instamment que le dasen ne cautionne plus l'attitude du médecin et s'affranchisse des avis de celui-ci. Les refus systématiques du médecin conseil poussent les collègues à travailler à temps partiel pour pouvoir tenir le coup. Les personnels n'ont pas à payer financièrement leur maladie. Le refus des octrois d'allègements de service les obligent à se mettre en congé de maladie au lieu de leur permettre de continuer d'exercer. C'est clairement de la maltraitance médicale. Nous informons le dasen que nous réfléchissons à tenter (avec les snu de l'académie) une action devant l'ordre des médecins.

Décision du dasen : il reconnaît qu'il peut s'affranchir de l'avis du docteur Meyer pour les temps partiels sur autorisation mais qu'il n'en est pas de même pour les allègements de service. Après discussion, le dasen annonce qu'il demandera un rendez-vous au docteur Meyer en présence du recteur. Il demande aux collègues concernés d'apporter des informations complémentaires à la DRH.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU du Jura :
Marielle Commoy, Christine Perbet, Nathalie Pszola, Séverine Rivier, Erwan Vié